Niveau(x) d'enseignement : 4 Numéro EDUQ : 9370464
Centre d'intérêt : 871

Blanchet, André.

Protection civile : services de sécurité et d'enquête : étude préliminaire / [recherche et rédaction, André Blanchet]. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, Direction générale de la formation professionnelle, 1991.
15, [1] p. ; 28 cm.

La couv. porte en outre : 20 ; La formation professionnelle au secondaire. Code : 9192-6217; 17-2001-05. Bibliogr. : p. [16].

ISBN 2-550-15991-8

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation. Direction générale de la formation professionnelle

Descripteur(s) : Techniques humaines • Formation professionnelle • Programme de formation ↳ Elaboration de programmes • Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de sujet : Services de sécurité et d'enquête

La présente étude a pour but d'établir la pertinence d'élaborer un programme de formation professionnelle au secondaire portant sur les services de sécurité et d'enquête. Pour ce faire, elle dresse la liste des métiers liés à la sécurité des biens et des personnes et détermine le degré de complexité des tâches inhérentes à ces professions. Elle décrit sommairement les tâches et les conditions de travail du personnel et évalue les besoins de main-d'oeuvre. Elle fait également l'inventaire des programmes de formation offerts dans les établissements d'enseignement et dans les entreprises. Compte tenu de tous ces éléments, elle recommande de ne pas élaborer un tel type de programme mais plutôt d'étudier la possibilité d'assurer les commissions scolaires qui accepteraient de donner une formation sur mesure de gardiens de sécurité en milieu de travail.

Type de document :

'20 PROTECTION CIVILE

SERVICES DE SÉCURITÉ ET D'ENQUÊTE

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

la FORMATION PROFESSIONNELLE au secondaire

Québec

9370464

PROTECTION CIVILE

SERVICES DE SÉCURITÉ ET D'ENQUÊTE

ÉTUDE PRÉLIMINAIRE

Équipe de production

Recherche et rédaction

André Blanchet

Direction générale de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation du Québec

Coordination

Jean-Paul Bergeron

Responsable du secteur *Protection civile*
Direction générale de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation du Québec

Suivi d'édition

Louise Blanchet

Direction générale de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation du Québec

Révision linguistique

France Guertin

Services linguistiques F.G. enr.

Saisie du texte

Madeleine Anctil
Johanne Bédard

Direction générale de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation du Québec

Édition

Johanne Bédard

Direction générale de la formation professionnelle
Ministère de l'Éducation du Québec

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1991 - 9192-6217

ISBN : 2-550-15991-8

Dépôt légal : quatrième trimestre 1991
Bibliothèque nationale du Québec

Avant-propos

Les études préliminaires ont pour but d'établir la pertinence d'élaborer ou de réviser un programme de formation professionnelle. Elles permettent de définir les besoins de formation, de déterminer avec précision quelles personnes le programme souhaite rejoindre et de fournir divers renseignements (de nature sociologique, économique, etc.) relatifs à l'exercice du métier. Elles permettent également de consulter les études déjà réalisées, de répertorier la documentation disponible, d'anticiper les effets de l'implantation du programme et de fixer le calendrier de production des divers documents préparés par la Direction.

Ces études ne sont pas des documents à caractère normatif ou officiel. Elles permettent de faire le point sur les problèmes relatifs à un programme d'études à un moment donné. Les orientations qu'elles présentent seront précisées au cours des étapes ultérieures de l'élaboration de programmes et elles pourront même être revues, en partie ou en totalité. La liste des documents ci-dessous permet de situer l'étude préliminaire dans le processus d'élaboration des programmes.

Le ministère de l'Éducation a pris l'initiative de diffuser ces études afin d'informer ses partenaires sur les travaux en cours et sur les échéances fixées pour qu'ils puissent se préparer à l'implantation des programmes. Cette initiative vise aussi à faire connaître l'ensemble des problèmes et à susciter des réactions qui contribueront à l'émergence de projets de formation adéquats.

Documents liés à l'élaboration de programmes d'études

A- Recherche et planification

- *Orientations pour le développement du secteur*
- *Répertoire des profils de formation professionnelle*
- *Planification quinquennale*
- **Étude préliminaire**

B- Production de programmes

- *Rapport d'analyse de situation de travail*
- *Précision des orientations et des objets de formation*
- *Programme d'études*

C- Soutien des programmes

- *Guide d'organisation pédagogique et matérielle*
- *Guide pédagogique*
- *Guide d'évaluation*

Table des matières

1. Présentation 3

1.1 Origine du projet et problématique 3
1.2 But de l'étude 3

2. Profil de la main-d'oeuvre 5

2.1 Principales professions 5
2.2 Professions connexes 6
2.3 Besoins qualitatifs 6
2.4 Besoins quantitatifs 7
2.5 Qualification professionnelle 8
2.6 Conditions d'exercice du métier 9

3. Profil de la formation 11

3.1 Programmes offerts au secondaire 11
3.2 Programmes offerts au collégial 11
3.3 Programmes offerts dans les écoles privées 12
3.4 Formation en entreprise 12

4. Recommandations 13

Liste des personnes consultées 15

Bibliographie 17

1. Présentation

1.1 Origine du projet et problématique

Au Québec, plus de 1000 entreprises offrent actuellement des services de sécurité et d'enquête. De ce nombre sont toutefois exclus les complexes hôteliers et résidentiels, les grands établissements et les compagnies privées des domaines bancaire, commercial, industriel, du transport et des loisirs qui possèdent leur propre service de sécurité. Dans les édifices publics et parapublics comme les hôpitaux et les universités, on choisit l'une des deux possibilités : faire appel à des agences privées de surveillance et d'enquête, comme c'est de plus en plus le cas, ou mettre sur pied un service interne de sécurité.

Les nombreuses personnes qui travaillent dans ces agences privées de surveillance et d'enquête ou dans ces services internes de sécurité ont reçu des formations différentes. Mais ces apprentissages leur permettent-ils d'exercer convenablement leur métier ou devraient-elles recevoir une formation de base? Et, dans ce dernier cas, quel type de formation devrait-on leur donner? Pour trouver réponse à ces questions, il est d'abord important de définir le rôle et les tâches du personnel des agences privées de surveillance et d'enquête et des services internes de sécurité.

1.2 But de l'étude

La présente étude poursuit quatre objectifs :

1. Dresser la liste des métiers liés à la sécurité des biens et des personnes et déterminer le degré de complexité des tâches inhérentes à ces professions.

2. Décrire sommairement les tâches et les conditions de travail du personnel de ce domaine et évaluer les besoins de main-d'oeuvre.

3. Inventorier les programmes de formation offerts dans les établissements d'enseignement et dans les entreprises.

4. Étudier la possibilité d'élaborer un programme de formation professionnelle au secondaire, portant sur les services de sécurité et d'enquête.

2. Profil de la main-d'oeuvre

2.1 Principales professions

Nous avons consulté différents répertoires de métiers pour connaître les professions étroitement liées au domaine des services de sécurité et d'enquête. Les fonctions relatives à la direction et la gestion des entreprises ont cependant été exclues de la présente étude.

Gardiennes et gardiens de sécurité

L'ébauche de la *Classification nationale des professions* (CNP), qui remplacera la *Classification canadienne descriptive des professions* (CCDP), présente le métier *Gardien, gardienne de sécurité (566-01)*. On attribue à cette profession le niveau de compétence le plus bas, soit le niveau 1, qui correspond à celui du personnel non spécialisé et des manoeuvres. Il est mentionné que les gardiennes et les gardiens de sécurité «surveillent les propriétés en vue de prévenir le vol et le vandalisme, contrôlent l'accès aux établissements, maintiennent l'ordre et font respecter les règlements à l'occasion d'événements publics et dans les établissements[1].»

Pour remplir certaines fonctions, les gardiennes et les gardiens de sécurité portent une arme et sont appelés à conduire des voitures blindées, notamment lorsqu'ils sont affectés au transport de valeurs. Comme il est mentionné dans la CNP, les agentes et les agents de services correctionnels et les enquêteuses et les enquêteurs privés ne font pas partie du même groupe.

La description de tâches des gardiennes et gardiens de sécurité présentée dans la CNP s'apparente à celle qui figure dans la CCDP sous le titre de fonction *Gardien de sécurité*, numéro 6115-138.

Enquêteuses et enquêteurs

Dans la CNP, le métier d'enquêteuse ou d'enquêteur est classé sous la rubrique numéro 546-09 intitulée *Autre personnel des services de protection*. La principale tâche de ces personnes consiste à mener des enquêtes privées pour le compte de clientes, de clients, d'employeuses et d'employeurs. Dans les agences de sécurité, ils portent le titre d'agente investigatrice ou agent investigateur. Ils exercent trois types d'activités :

- assurer la sécurité dans l'entreprise, en mettant en oeuvre des systèmes de sécurité et en enquêtant sur le personnel et la clientèle;
- mener des enquêtes privées, rechercher les personnes disparues et recueillir des renseignements;
- prévenir les vols à l'étalage ou les vols de recettes d'entreprises, commis par la clientèle ou le personnel.

Selon l'échelle adoptée dans la CNP, on attribue aux enquêteuses et aux enquêteurs le niveau de compétence 2. Ce niveau est plus élevé que celui des gardiennes et gardiens de sécurité.

---

1. CANADA, EMPLOI ET IMMIGRATION. *Classification nationale des professions* (CNP), première ébauche aux fins de discussion, mars 1990, p. 480.

Le *Répertoire des profils de formation professionnelle* du champ *Services sociaux*, signale que la fonction type de policière ou de policier inclut la profession d'agente ou d'agent de sécurité. Parmi les tâches accomplies par les personnes qui exercent ce dernier métier, on trouve celles des gardiennes et gardiens de sécurité et celles des enquêteuses et enquêteurs.

2.2 Professions connexes

Au secondaire et au collégial, on offre des programmes de formation professionnelle préparant à l'exercice de trois métiers exclus de la présente étude mais liés aux principales professions précédemment décrites.

Agentes et agents de police (CNP 516-01)

Ces personnes sont des policières et des policiers employés par les gouvernements municipaux, provinciaux ou fédéral. Ils ont reçu une formation en techniques policières, programme numéro 310-01, menant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales (DEC).

Agentes et agents de conservation de la faune (contexte québécois) ou conservatrices et conservateurs (CCDP 6119-110)

Ces personnes ont comme principale fonction de veiller à l'application des différentes lois sur la conservation de la faune au Québec. Le programme numéro 1180, *Conservation de la faune*, menant à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles (DEP), est fortement axé sur la zoologie, la dendrologie et la cartographie.

Agentes et agents de services correctionnels (CNP 546-02)

Ces agentes et agents sont chargés de surveiller les personnes prévenues et celle qui sont détenues et de maintenir l'ordre dans les établissements pénitenciers. Le programme numéro 310-42, *Techniques correctionnelles, Agentes et agents d'unité résidentielle*, vise à former ces travailleuses et ces travailleurs, mène à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC) et comporte 58 unités.

2.3 Besoins qualitatifs

Les tâches énumérées ci-après caractérisent les métiers de gardienne ou gardien de sécurité et d'enquêteuse ou enquêteur. Ces renseignements ont été extraits de la CNP.

Gardiennes et gardiens de sécurité

Les principales tâches des gardiennes et gardiens de sécurité consistent à :

- «Contrôler l'accès à un établissement, délivrer des laissez-passer et diriger les visiteurs vers l'endroit approprié;
- faire des rondes dans les zones désignées afin de les protéger contre le vol, le vol à l'étalage, le vandalisme ou le feu;
- faire respecter les règlements d'un établissement pour maintenir l'ordre;
- contrôler les passages et les bagages dans les aéroports;

- conduire et garder des camions blindés contenant de l'argent ou des valeurs;
- surveiller et coordonner au besoin, les activités d'autres gardiens de sécurité[1].»

Dans certaines entreprises, les gardiennes et gardiens de sécurité doivent porter une arme. Seulement 15 p. 100 de ces personnes sont titulaires d'un permis de port d'armes et plus de la moitié d'entre elles sont affectées au transport de valeurs.

Enquêteuses et enquêteurs

Les principales activités des enquêteuses et enquêteurs consistent à :

- «mettre en oeuvre des systèmes tels que des dispositifs d'accès et de détection électroniques afin d'assurer la sécurité des immeubles;
- enquêter sur les actes illégaux commis par des employés ou les clients d'un établissement;
- mener des enquêtes afin de trouver les personnes disparues;
- obtenir des renseignements à utiliser dans les affaires civiles et criminelles ou à d'autres fins;
- prévenir le vol à l'étalage ou le vol de recette de caisse par les employés ou les clients des établissements de vente au détail[2].»

En résumé, les activités d'enquête et de prévention du vol qui caractérisent le métier d'enquêteuse ou d'enquêteur le distinguent du métier de gardienne ou de gardien de sécurité. Les représentants d'entreprises consultés pour les besoins de la présente étude estiment que la gardienne ou le gardien de sécurité qui possède quelques années d'expérience et des aptitudes particulières peut avoir accès au poste d'enquêteuse ou d'enquêteur.

2.4 Besoins quantitatifs

Distribution régionale de la main-d'oeuvre

Dans la région de Montréal, il existe une importante demande de main-d'oeuvre dans le domaine de la sécurité. Des 20 000 permis d'enquêteur ou de gardien de sécurité émis annuellement par la Sûreté du Québec, 90 p. 100 sont accordés à des personnes résidant dans cette région.

Besoins annuels de main-d'oeuvre

Les représentantes et les représentants d'organismes de sécurité et d'enquête rapportent qu'ils embauchent régulièrement de nouvelles travailleuses et de nouveaux travailleurs. Les candidates et candidats sont très nombreux: plus de dix personnes postulent chaque emploi offert. Le taux de roulement du personnel diffère d'un organisme à l'autre mais peut varier entre 5 et 15 p. 100. Par conséquent on peut

1. Ibid., p. 460.
2. Ibid., p. 458.

conclure que sur les 20 000 permis d'exercice émis, entre 1000 et 3000 sont accordés aux nouveaux travailleurs à chaque année.

Le *Système de projection des professions du Canada* (SPPC) établit, quant à lui, une distinction entre les besoins d'agentes ou d'agents de sécurité et ceux d'enquêteuses ou d'enquêteurs. En effet, on estime que les besoins annuels moyens de gardiennes ou de gardiens et de veilleuses ou de veilleurs sont très élevés, alors que les demandes de policières privées et de policiers privés affectés aux enquêtes sont très faibles. Le tableau suivant confirme l'importance relative de ces deux groupes.

Demande annuelle de main-d'oeuvre à moyen et long terme dans les domaines de la sécurité et de l'enquête

Code CCDP	Groupe professionnel	Demande annuelle à moyen terme 1988-1992	Demande annuelle à long terme 1988-2000
6113	Policières, policiers privés	- 14	5
6115	Gardiennes, gardiens et veilleuses, veilleurs	568	1206

Dans les entreprises où l'on embauche un grand nombre de diplômées ou diplômés du programme *Techniques policières* pour faire de la surveillance, le taux de roulement du personnel est très élevé (plus de 15 p. 100). On attribue cette importante succession d'employés au fait que ces personnes aspirent, la plupart du temps, à faire carrière dans les corps policiers publics. Leur travail dans les agences de sécurité ne constitue donc qu'une étape de cheminement.

Par contre, une étude effectuée par Mme Martine Fourcaudot[1], rapporte que 34,5 p. 100 des 171 dirigeantes et dirigeants d'agences de sécurité dénombrés sont d'anciennes policières ou d'anciens policiers. De plus, 55 p. 100 des agences compteraient au moins une ancienne policière ou un ancien policier parmi leurs cadres.

2.5 Qualification professionnelle

Gardiennes et gardiens de sécurité

D'après des renseignements puisés dans l'étude Fourcaudot, 96 p. 100 des titulaires de permis d'exercice du métier d'enquêteur ou d'agent de sécurité assurent le gardiennage d'immeubles. Ces personnes sont habituellement formées en milieu de travail où elles reçoivent des consignes de base et apprennent à rédiger des rapports d'activité. Les femmes ne constituent que 8 à 10 p. 100 de la main-d'oeuvre de ce groupe.

1. Martine FOURCAUDOT, *Étude descriptive des agences de sécurité privée au Québec*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, 1988.

Enquêteuses et enquêteurs

La plupart des entreprises recrutent leurs enquêteuses et leurs enquêteurs parmi les gardiennes et les gardiens de sécurité possédant le plus d'aptitudes. Les femmes représentent moins de 2 p. 100 de la main-d'oeuvre de ce groupe qui lui-même ne constitue que 4 p. 100 du personnel des agences ou services internes de sécurité.

2.6 Conditions d'exercice du métier

Exigences de la profession

Le ministère de la Sécurité publique confie à la Sûreté du Québec le mandat de mener des enquêtes sur toute personne qui souhaite obtenir un permis d'exercice du métier d'enquêteur ou d'agent de sécurité. Comme il est mentionné dans l'article «Montre patte blanche» de la revue Sûreté[1], cette personne doit satisfaire aux exigences suivantes pour devenir titulaire de ce permis obligatoire :

- être citoyenne canadienne;
- être âgée, lorsqu'elle fait sa demande, d'au moins 18 ans et d'au plus 70 ans;
- n'avoir jamais été déclarée coupable ni s'être avouée coupable d'une infraction au Code criminel sur une poursuite intentée au moyen d'un acte d'accusation;
- au cours des cinq dernières années, ne jamais avoir été déclarée coupable ni s'être avouée coupable d'une infraction au Code criminel punissable sur déclaration sommaire de culpabilité, certaines circonstances peuvent réduire le délai à un an au minimum;
- jouir d'une bonne réputation;
- avoir des qualités morales compatibles avec la fonction d'agente ou agent d'investigation ou de sécurité.

L'exercice du métier dans certains lieux de travail exige que l'agente ou l'agent de sécurité soit titulaire d'un permis de port d'armes émis par la Sûreté du Québec.

Pour faire partie du personnel de certaines entreprises, les candidates et les candidats doivent satisfaire à des exigences particulières relatives à la taille et au poids. Ces personnes doivent également savoir rédiger des rapports et, si elles souhaitent occuper un poste dans le domaine du transport de valeurs, être titulaires d'un permis de conducteur, classe 3. Il n'est toutefois pas nécessaire qu'elles aient terminé leurs études secondaires.

Associations syndicales

Les membres de l'Union des agents de sécurité du Québec, section locale 8922, représentent de 80 à 85 p. 100 du personnel des agences de sécurité. Généralement, les personnes qui travaillent dans le secteur public ou même dans certaines grandes entreprises de transport de valeurs sont syndiquées. Par exemple, elles peuvent être membres de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) ou du syndicat des TEAMSTER.

---

1. Gérard BARBEAU. «Montre patte blanche!», *Sûreté*, Dossier : Les agents privés sont omniprésents, mars 1989, p. 16-17.

Salaires et conditions de travail

Le salaire horaire des agentes et agents de sécurité débutants est de 8,00 $. Il peut atteindre 13,50 $ à l'échelon le plus élevé de l'entreprise. Dans le domaine du transport des valeurs, la personne chef d'équipe peut recevoir jusqu'à 15,00 $ l'heure. Il s'agit en général d'emplois à temps plein. L'étude Fourcaudot révèle que 80 p. 100 des personnes travaillent plus de 32 heures par semaine et accomplissent souvent leurs tâches de nuit.

Employeuses et employeurs

Le ministère de la Sécurité publique rapporte qu'au Québec, en 1987, on a dénombré 168 agences de sécurité privées titulaires d'un permis d'exercice. On précise que 30 p. 100 d'entre elles sont des agences de sécurité, 33 p. 100 sont des agences d'enquête et 37 p. 100 offrent les deux types de services. C'est d'ailleurs dans ces dernières entreprises qu'on compte le plus d'agentes et d'agents de sécurité, soit 84 p. 100 de la main-d'oeuvre du domaine. Les agences d'enquête emploient, quant à elles, seulement 1 p. 100 des travailleuses et des travailleurs.

Selon l'étude Fourcaudot, 78 p. 100 des agences de sécurité et d'enquête font affaire avec le gouvernement, aux différents échelons. Les entreprises manufacturières et commerciales font surtout appel à des agentes et agents de sécurité, tandis que les compagnies d'assurance et les commerces ont recours aux services d'enquête. En général, les établissements de services publics ou privés préfèrent confier la protection de leurs édifices à des agences de sécurité plutôt que de mettre sur pied leur propre service interne de sécurité. En 1987, d'après des statistiques fournies par le ministère de la Sécurité publique, 16 000 agentes et agents de sécurité sur 23 540 détentrices et détenteurs de permis travaillaient dans des agences privées. Les autres agentes et agents, dont l'importance relative diminue d'année en année, remplissent leur fonction dans les services internes de sécurité des grandes compagnies et dans certains édifices publics. Notons, à titre de comparaison, que le Québec comptait moins de 14 000 policières et policiers municipaux, provinciaux et fédéraux au cours de la même année. Depuis 20 ans, le nombre de travailleuses et de travailleurs du secteur privé (agences) a constamment augmenté alors que celui du secteur public demeure stable.

3. Profil de la formation

3.1 Programmes offerts au secondaire

Il n'existe aucun programme de formation professionnelle au secondaire préparant à exercer les métiers liés à la sécurité et à l'enquête.

3.2 Programmes offerts au collégial

310-44 Agents de sécurité

Ce programme, menant à l'obtention d'une AEC, vise à former des travailleuses et des travailleurs qui assureront la sécurité et la protection des personnes, des biens et des édifices. Il porte sur l'apprentissage des techniques d'enquêtes civiles, commerciales et industrielles.

Parmi les établissements d'enseignement autorisés à offrir ce programme, signalons :

- le cégep Ahuntsic ;
- le cégep d'Alma;
- le cégep François-Xavier-Garneau;
- le collège John-Abbott;
- le cégep de Maisonneuve.

Les inscriptions au programme *Agents de sécurité* sont toutefois peu nombreuses puisque les employeuses et employeurs n'exigent aucune formation de base.

Formation sur mesure

En 1986, quelques entreprises ont demandé au Collège de la région de l'Amiante de donner des cours de perfectionnement à des agentes et agents de sécurité en exercice. Ce devis de formation professionnelle proposait d'offrir un programme d'une durée de 30 heures portant sur la sécurité et l'enquête.

Certains cégeps, comme ceux d'Ahuntsic et de Maisonneuve, donnent à l'occasion des cours de formation sur mesure pour répondre aux besoins ponctuels d'entreprises du domaine. Ainsi, un cours de maniement d'armes à feu est offert aux agentes et agents de sécurité qui travaillent à forfait et qui désirent obtenir un permis de port d'armes. Les commissions de formation professionnelle (CFP) défraient les coûts de la formation sur mesure.

310.01 Techniques policières

Ce programme, menant à l'obtention d'un DEC, vise à former des policières et des policiers publics. Cependant, dans les cahiers de l'enseignement collégial, on mentionne que les diplômées et diplômés exercent également leur métier dans les organismes parapoliciers des domaines de la sécurité privée, de l'inspection, de la prévention et de l'enquête.

3.3 Programmes offerts dans les écoles privées

La Direction générale de l'enseignement privé (DGEP) du ministère de l'Éducation du Québec autorise deux écoles privées à offrir des programmes d'agente ou agent de sécurité à titre de «programmes de culture personnelle». Il s'agit de l'Académie nationale d'entraînement aux armes à feu inc., située à Lachine, et de l'Institut technique Aviron de Montréal et de Québec.

Ces écoles privées offrent des programmes très semblables, d'une durée de 140 heures. Dans chaque école, on donne un cours de 40 heures destiné à former des gardiennes et gardiens de sécurité. Le contenu de ce module s'inspire d'un programme de formation publié par l'Office des normes générales du Canada, annexé à la norme CAN/CGSB-133.1-87 intitulée *Agents de sécurité en uniforme*. Plusieurs agences utilisent également ce programme pour former leurs gardiennes et gardiens de sécurité en milieu de travail.

Des cours portant sur le maniement des armes à feu, la prévention des incendies et les premiers soins s'ajoutent au module de 40 heures pour compléter la formation d'une durée totale de 140 heures. Certains membres du personnel de l'Ambulance Saint-Jean et des services de protection contre les incendies des communautés urbaines enseignent certaines matières du programme.

D'après des renseignements fournis par la DGEP, chaque école recrute moins d'une trentaine de candidates et de candidats par année.

3.4 Formation en entreprise

Dans toutes les agences de sécurité et d'enquête consultées, on offre une brève formation en milieu de travail, dont la durée varie entre 4 et 24 heures selon la complexité du système de surveillance de la cliente ou du client.

Une entreprise de la région de Québec, qui emploie environ 1200 agentes et agents de sécurité, offre une formation théorique d'une durée de 16 heures aux débutantes et débutants affectés au transport de valeurs. Cet apprentissage est suivi d'un stage, également de 16 heures, pendant lequel la personne fait partie d'une équipe en fonction. Quant aux autres agentes et agents de sécurité, ils reçoivent une formation pratique de quelques heures en milieu de travail, donnée par la cliente ou le client.

4. Recommandations

Compte tenu des éléments suivants :

- le métier de gardienne ou gardien de sécurité constitue la porte d'entrée au marché du travail, exige un niveau de compétence peu élevé et comporte des tâches peu complexes;
- les agences de sécurité et d'enquête confient les postes d'enquêteuse ou d'enquêteur aux gardiennes et gardiens de sécurité expérimentés qui possèdent le plus d'aptitudes pour mener des enquêtes;
- les besoins quantitatifs de main-d'oeuvre sont très largement comblés par les demandes d'emploi présentées;
- les gardiennes et gardiens de sécurité ne reçoivent qu'une brève formation en cours d'emploi dont la durée varie d'un lieu de travail à l'autre;
- la main-d'oeuvre actuellement en exercice peut se perfectionner dans le domaine de l'enquête en suivant des cours donnés au collégial;

Il est recommandé :

- de ne pas élaborer de programme de base menant au certificat d'études professionnelles (CEP) ou au diplôme d'études professionnelles (DEP) en services de sécurité et d'enquête;
- d'étudier la possibilité d'appuyer les commissions scolaires qui accepteraient d'assurer la formation sur mesure de gardiennes et gardiens de sécurité en milieu de travail.

Liste des personnes consultées

Yves Belley
Agence de sécurité Philipps Canada inc.
421, rue Valroc
Bernières (Québec)

Daniel Bouchard
Linda Leblanc
Pinkerton du Québec ltée
4050, boulevard du Jardin
Charlesbourg (Québec)

Gilles Falardeau
Sécurité et protection Sec-Pro inc.
1975, boulevard Charest Ouest
Sainte-Foy (Québec)

Alain Boisclair
Sécur inc.
59, avenue Bégin
Lévis (Québec)

Hubert Mondestin
Gilles Couture
Direction générale de l'enseignement privé
Ministère de l'Éducation du Québec
1035, rue De La Chevrotière, 9e étage
Québec (Québec)

Yvon Patoine
Collège de la région de l'Amiante
671, boulevard Smith Sud
Thetford-Mines (Québec)

Bibliographie

Les ouvrages suivants ont été consultés au cours de la préparation du document :

BARBEAU, Gérard. «Montre patte blanche!», *Sûreté*, Dossier : Les agents privés sont omniprésents, mars 1989.

CANADA, EMPLOI ET IMMIGRATION. *Classification canadienne descriptive des professions (CCDP)*, 1971.

CANADA, EMPLOI ET IMMIGRATION. *Classification nationale des professions (CNP)*, première ébauche aux fins de discussion, mars 1990.

CANADA, EMPLOI ET IMMIGRATION. *Système de projection des professions du Canada (SPCC)*, Sylvain Bélisle, 1989.

FOURCAUDOT, Martine. *Étude descriptive des agences de sécurité privée au Québec*, Mémoire de maîtrise en criminologie, Université de Montréal, 1988.

OFFICE DES NORMES GÉNÉRALES DU CANADA. *Agents de sécurité en uniforme (CAN/CGSB-133.1-87)*, Norme nationale du Canada, 1987.

QUÉBEC, COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE. *Devis de formation professionnelle, Gardien de sécurité (6115-138)*, janvier 1986.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Études préliminaires, guide de réalisation*, Fernand Laplante, Direction générale de la formation professionnelle, 1989.

QUÉBEC, MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE. *Cahiers de l'enseignement collégial 1988-89*, Direction générale de l'enseignement collégial.

Gouvernement du Québec
Ministère
de l'Éducation

17-2001-05